

Pierre-Philippe Bugnard, Université de Fribourg

Pourquoi se massacrer ici et vivre en paix là? Traiter la question en classe sur le cas suisse de la «neutralité armée»

Abstract

This paper concerns a workshop experience in History Education (2014) inspired by the famous question of J.S. Bruner: «*Isn't now the time to study what makes people either live together or kill each other?*» How to design an open teaching plan, placing classes in a situation to treat this question from the history of the Swiss Confederation?

Le texte et la périodisation qui suivent complètent l'article paru dans *Didactica Historica*, n° 1/2015, p. 39-43.

Initiation à l'usage scolaire d'une périodisation

Le fil conducteur des récits nationaux, des histoires nationales ou des manuels se réduit souvent, dans les versions dites traditionnelles, à l'héroïsme militaire comme facteur historique clé d'une avancée inéluctable vers toujours plus de paix et de prospérité, pour un petit pays dont il faut bien expliquer la *success story* et justifier le rôle de modèle. Dans un tel contexte, la première tâche des professeurs est donc de déterminer au minimum trois frises historiques aux clés différentes, à comparer (à un niveau d'analyse dont les outils sont enseignés), de manière à placer leurs classes dans la situation d'étudier de tels récits pour des conclusions personnelles, au terme de rapports d'enquête (ce que les Grecs avaient justement baptisé «*historia*»). La question pivot à traiter est donc la suivante: «*Qu'est-ce qui a apporté à la Suisse son statut enviable de pays réputé en paix, neutre et prospère?*»

Pour répondre, on peut adopter une triple frise, à partir des critères usuels: celle d'abord de l'histoire politique, marquée comme il se doit par l'histoire des guerres (elle est proposée ici, construite par le Laboratoire de didactique de l'histoire de l'Université de Fribourg). Celle ensuite de l'histoire des techniques, qui permettra de déterminer la part du fameux «progrès» que l'on place inconsciemment à la clé de toute histoire de type téléologique («*La Suisse est le résultat d'une longue évolution du progrès technique garant d'une industrialisation exportatrice source de sa prospérité!*»). Celle enfin empruntant aux objets de la nouvelle histoire la clé d'une évolution marquée par des changements et des permanences, dans les rapports entre classes dirigeantes et

populations sous l'Ancien Régime, lors de l'industrialisation et durant la période en cours de post-industrialisation (« *La Suisse a une longue histoire de relations sociales négociées aboutissant au XX^e siècle à la "Paix du travail" (1937)* ») (*Dictionnaire historique de la Suisse*, « Paix du travail »).

L'élaboration d'une périodisation et d'une typologie de l'histoire de la guerre en Suisse est un outil de référence primordial pour que les élèves d'une classe puissent poser l'originalité des récits explicatifs de la guerre et de la paix de l'histoire nationale comme une hypothèse centrale de la neutralité du pays et donc de son irénisme et de sa prospérité. L'examen d'une telle périodisation permettra-t-il d'aboutir à la validation complète de telles opinions spontanées? Rien n'est moins sûr! Aux classes de vérifier...

L'histoire suisse a ainsi été divisée sur le critère des conflits armés en fonction des trois dernières périodes de la frise historique classique, dite des « cinq grandes vieilles » :

1. Une période médiévale de fondation de la Confédération à partir de trois cantons dits « primitifs », dans un contexte d'opposition entre les villes du Nord des Alpes et les Habsbourg, à l'origine d'une première autonomie et de premières expansions par conquêtes et alliances jusqu'à Marignan ;
2. Une période moderne de désengagement des conflits extérieurs, marquée par un service militaire étranger qui touche en permanence, sur trois siècles, de 25 à 26 hommes sur 100, période où les Suisses font la guerre pour les autres. Cette époque est aussi à l'origine des prémisses d'une neutralité, attestée au niveau international en 1648. Elle se caractérise également par des guerres internes confessionnelles entre catholiques et protestants et par des révoltes sociales rurales, cinq sixièmes des Suisses étant « sujets » d'un sixième formé d'élites patriciennes ou corporatistes ; même les quelques cantons dits à Landsgemeinde sont eux-mêmes propriétaires de territoires, dans le cadre d'un système de baillages privés et communs (les baillages communs étant administrés par des ambassadeurs se réunissant à la Diète de Baden, genèse du consensus et du système collégial gouvernemental helvétiques) ;

3. Une période contemporaine de diverses formes de neutralité armée, avec une phase intermédiaire au XIX^e siècle, marquée par une ultime guerre civile (le « Sonderbund », 1847) ouvrant 168 ans (jusqu'à 2015) d'histoire sans conflits, ni à l'extérieur (en dépit d'engagements indirects, économiques et financiers dans les deux conflits mondiaux et la guerre froide), ni à l'intérieur (en dépit de conflits sociaux réprimés par l'armée, en particulier celui de la grève générale de 1918).

Une telle périodisation peut être introduite par un commentaire sur le sens d'une typologie de la guerre en Suisse, à partir des analyses historiennes à disposition au sein du *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* en ligne.

Matériaux pour une périodisation et une typologie : la Suisse à l'aune des champs de bataille

En 2014, l'historien américain Russel Jacoby a cherché à répondre à la question suivante : « *Et si les conflits prenaient leur source non pas dans le choc des cultures et la peur de l'étranger, mais bien plutôt dans la crainte de ce qui nous ressemble trop ?* » Jacoby part de l'idée que dans les plus grands mythes de l'humanité, le meurtre originel est fratricide. La violence, voire la cruauté, semble plus forte contre ses proches, ses semblables (dans le fratricide ou le parricide par exemple), que contre les « étrangers » (Caïn, Ésaü, les frères de Joseph, Œdipe, Remus...). Dans ce cas, une injustice ou un sacrilège est ressenti comme d'autant plus insupportable qu'il est l'œuvre d'un frère ou d'un voisin, que l'injustice ou le sacrilège soit un prétexte ou non. Il s'ensuit que les guerres civiles, et parmi elles les guerres de religion – à cause du sacrilège, la pire des atteintes, surtout s'il est perpétré dans son propre clan –, peuvent se révéler plus cruelles encore que celles dirigées contre un ennemi extérieur, lointain. Le proche, le connu, le ressemblant suscitent plus de peur que le lointain, l'inconnu, le différent. De fait, en 5 000 ans d'histoire, les guerres civiles apparaissent beaucoup plus importantes que les conflits internationaux. Thucydide et d'autres historiens grecs observaient déjà que la guerre civile engendre un désir de ven-

geance fatal à toute réconciliation (avec des prisonniers exécutés, des villes détruites...).

Ainsi les croisades, guerres de religion contre un ennemi religieux lointain auteur de ce qui est perçu comme un sacrilège (l'appropriation des lieux saints), se sont révélées féroces mais probablement sans atteindre le degré de cruauté des pogroms contre des juifs (perpétrés d'ailleurs dans maintes villes suisses) ou de la croisade contre les cathares, tous voisins immédiats des chrétiens. Dans l'impossibilité de distinguer les cathares des « vrais croyants », un chef catholique cria même « *Tuez-les tous !* » au prétexte que « *Dieu saura reconnaître les siens !* » Dans cet ordre d'idée, incapables de reconnaître le juif – citoyen assimilé, diplômé, eurasienn... – du non-juif dans l'Allemagne des années 1930, les nazis inventent toute une panoplie de signes de distinction devenant marque de proscription afin de réifier la haine qui contribuera à son extermination, stigmatisant par exemple les tares de l'un et idéalisant les caractères de l'autre.

Freud avait aussi observé que les petites différences semblaient susciter une rancœur plus forte encore que les grandes, engendrant des explosions de luttes fratricides très répandues dans l'histoire. Par exemple, toujours selon le psychiatre viennois, la crainte de la femme suscite une réaction d'amour-haine chez l'homme, qui redoute de perdre sa virilité ou son honneur en perdant sa femme, tout en risquant de se perdre lui-même voire de mourir à son contact. Pourtant, selon Jacoby, les femmes montrent plus d'intérêt pour la paix et la non-violence et peuvent jouer un rôle capital dans la prévention des conflits. Ainsi, dans l'Antiquité, les Sabines, ces femmes kidnappées par les Romains, s'interposent pour éviter un bain de sang.

À partir de l'essai de Jacoby, trois questions peuvent être suggérées à une classe. La périodisation des conflits armés de l'histoire suisse proposée ci-après permet de démarrer sur des hypothèses à valider en recourant notamment aux articles du *DHS*:

1. Est-ce que les guerres de religion, dans ce pays confessionnellement partagé, ont été aussi cruelles que celles menées en France (avec la Saint-Barthélemy par exemple) ou en Europe (guerre

de Trente Ans, etc.) ? Est-ce que le Sonderbund, considéré comme la dernière guerre civile suisse, a été aussi féroce que la guerre de Sécession, dernière guerre civile américaine, à la même époque ?

2. Quel serait le bilan (même partiel) des conflits civils entre villes, vallées, communautés... en Suisse, du XIII^e siècle à 1848 ? Il s'agit de partir de la mise à sac des couvents d'Einsiedeln ou d'Engelberg par les Waldstaetten, et d'aboutir aux exactions des Corps francs de 1845, en passant par tous les pogroms, tous les sacs (de bourgs, de couvents, de villages) durant tous ces siècles de conflits armés politiques ou religieux. On peut citer les sacs de châteaux ou de bourgs fortifiés comme Estavayer, Everdes ou Montsalvens, pour ne prendre que quelques cas proches des élèves de Fribourg par exemple (selon le domicile des élèves, la liste à établir change, évidemment).

3. Pourquoi l'histoire suisse démarre-t-elle sur le mythe d'une femme, la seule figure féminine statufiée au Palais fédéral (hormis les formes allégoriques), la *Stauffacherin*, épouse d'un des Trois Suisses qu'elle aurait poussé à se conjurer en prêtant serment d'alliance contre toute ingérence étrangère ? Finalement, ne serait-ce pas ici plutôt des hommes, tels Nicolas de Flue ou Henry Dunant (voire Ulrich Zwingli dans son hostilité au service mercenaire ou Henri Dufour dans sa recherche d'éviter tout bain de sang), qui caractériseraient la quête de paix ou de bons offices, relativement à la volonté de résolution des conflits par la guerre ? Quant à Guillaume Tell, n'est-il pas plutôt l'assassin d'un tyran, héros alors d'un conflit contre l'étranger, tandis que Winkelried parvient à ce statut par son sacrifice suprême favorisant la victoire militaire sur un ennemi extérieur ?

Sur la base des éléments de cette introduction théorique et des articles en ligne du *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, le Laboratoire de didactique de l'histoire a proposé la périodisation suivante – inachevée – comme ressource pour les classes, si celles-ci n'ont pas le loisir de procéder elles-mêmes à un travail analogue.

Périodisation historique de l'histoire suisse sur le critère des conflits armés et de la neutralité

En vert : articles du DHS.

1. Période « héroïque » (selon l'expression consacrée de l'historiographie nationale) : guerres de conquête et d'émancipation

Chronologie	Guerres / Batailles (entre Suisses ou entre Suisses et étrangers)	Commentaires (implications suisses indirectes, mercenariat, diplomatie...)
1291 (« Au début du mois d'août ») (DHS, Confédération)	Pacte (<i>Confederatio</i> dans le texte en latin) défensif dont l'authenticité n'est pas reconnue par tous les historiens, exhumé en 1724, considéré depuis 1891, pour la première Fête nationale fixée au 1 ^{er} août, comme marquant l'origine de la Confédération (terme utilisé à partir de la Constitution de 1848).	Au XIII ^e s., étant donné la faiblesse ou l'absence du pouvoir impérial, se forment d'innombrables alliances, souvent éphémères, ayant pour but le maintien de la paix et l'entraide militaire contre des nobles locaux ou des puissances voisines (Savoie, Bourgogne, Habsbourg, Milan). Ainsi, le long de la route du Gothard naissent des alliances entre communautés montagnardes qui ont des équivalents au Vorarlberg, aux Grisons et dans le Dauphiné. Ce sont les alliances avec Zurich (1351), Zoug (1352, 1365) et Glaris (1352, 1393), conclues dans la violence, qui donnent pour la première fois la délimitation d'un territoire où une entraide est due en cas de danger entre <i>Eidgenossen</i> (« compagnons de serment » dans le Pacte de 1315, traduit plus tard en « Confédérés », tout comme le terme de <i>Conspirati</i> dans le Pacte de 1291). Ces alliances sont à la base d'une entité considérée aussi à l'extérieur comme durable. Le serment du Grütli par les Trois Suisses est une invention d'un chroniqueur du XVI ^e siècle à partir d'une date, 1307, calculée de manière fictive.
Années 1310 / 1315	Guerre de Morgarten	W. contre H. DHS, Pactes fédéraux (extrait) : « Vers le milieu du XV ^e s., les pactes furent aussi mis en relation avec les mythes fondateurs de la Confédération, qui commençaient alors à prendre forme : seules les alliances avaient permis aux Confédérés de se défendre contre le "pouvoir injuste" de l'Autriche, aussi bien lors de la révolte initiale (Guillaume Tell et la "destruction des châteaux") que lors des batailles qui s'ensuivirent, Morgarten (1315), Sempach (1386) et Näfels (1388). » Rien de ce qui forme la tradition de Morgarten (rochers, troncs... déversés sur les Autrichiens, etc.) n'est vraisemblable, aucune source directe n'en parle hormis une chronique s'inspirant de récits bibliques. Mais dès la fin du Moyen Âge on considère M. comme la première victoire des C. sur les H., alors que ceux-ci ne sont en fait nullement affaiblis à cette époque dans la région (DHS, Morgarten, guerre de).
1383-1384	Guerre de Berthoud	Comte de Kibourg-Berthoud contre Berne (avec appui des C. ; neutralité des H. suzerains des K.).
1385-1394 (paix de 20 ans) / 1386, 1388	Guerre de Sempach / Batailles de Sempach, de Näfels	Sempach : roturiers des villes du plateau et W. contre noblesse d'Allemagne du Sud soutenus par les H. (Winkelried non mentionné à Sempach). Sempach a servi l'expansion économique de Fribourg, par exemple. Näfels : Glaronnais aidés de Schwytzois, contre les comtes de Toggenbourg et Sargans, vassaux des H.
1393 DHS, Convenant de Sempach	Convenant de Sempach . Accord par lequel les Confédérés s'engagent à adopter un comportement plus discipliné sur le champ de bataille, tant dans les guerres privées que publiques. Tout recours à la violence entre C. est interdit. La sécurité des marchands est garantie. Les demandes d'aide militaire doivent être présentées par des autorités responsables (<i>Landsgemeinde</i> ou conseils) ; lors d'expéditions communes, la paix doit régner entre les participants ; le pillage n'est autorisé qu'une fois la victoire assurée et les églises, les monastères et les femmes doivent être épargnés, le butin partagé par les capitaines. Ces prescriptions révèlent la brutalité de la guerre au XIV ^e s.	

1415 <i>DHS, Diète fédérale</i>	Conquête de l'Argovie. L'habitude de gérer des intérêts communs vient d'une conquête militaire.	Les C. sont invités à conquérir l'Argovie autrichienne par l'empereur Sigismond en conflit avec le pape soutenu par les Habsbourg. Les C. de Zurich, Berne et Suisse centrale ne rencontrent aucune résistance et annexent les territoires sous forme de baillages communs.	Pour la première fois, les C. ont des intérêts à gérer en commun : l'administration de baillages pour laquelle ils créent une rencontre pluriannuelle, la Diète (du latin <i>dies</i> , réunion fixée à tel jour : <i>Tag-satzung</i>), moment fédérateur aux origines du consensus helvétique.
1436-1450 / 1443, 1444 / 1460...	Guerres de Zurich / Batailles de Saint-Jacques sur la Sihl, sur la Birse / Conquête de la Thurgovie	Schwyz (appui des H.) et C. contre Zurich, puis Zurich et H. contre C., puis Empereur et H. contre les C. Première utilisation d'alliances en vue d'une structure fédérale. Sac du couvent de Rorschach (1489) par l'Abbé de Saint-Gall et Appenzell.	La guerre privée médiévale, d'origine féodale, est canalisée, autant que possible, par le principe des « paix territoriales » (DHS, Guerre privée / Paix territoriale).
1474-1477	Guerres de Bourgogne / Batailles de Grandson et de Morat.	La conclusion d'une paix perpétuelle en 1471 avec les Habsbourg permet aux C. de résister au Grand Duc d'Occident et par deux victoires de se propulser au rang de puissance européenne militaire, renforçant leur vocation d'État indépendant (DHS, Morat, bataille de).	
1498-1499	Guerres de Souabe. À Dornach (1499), les systèmes d'alliances entre cantons, alors à leur maximum d'extension, jouent pour battre l'armée impériale et confirmer l'indépendance des C. définitivement émancipés de l'Empire et des Habsbourg (DHS, Dornach, bataille de).		
1494-1559 / 1515 / 1439-1521	Guerres d'Italie / Bataille de Marignan / Conquête du Tessin	Entre 1499 et 1515, cantons à titre individuel (après Marignan, constitution d'une conscience nationale, fin de la supériorité militaire des C. et de leur euphorie militaire dans l'exaltation de la violence).	Fin de la période appelée « héroïque » par l'historiographie nationale traditionnelle. Marignan ne marque pourtant ni l'arrêt de la politique de conquête des C. ni n'ouvre l'ère de la neutralité (DHS, Neutralité).

DHS Pactes fédéraux (extraits) : « Au bas Moyen Âge, tout détenteur de pouvoir revendiquait le droit de conclure des alliances (...). Les accords étaient conclus à terme plus ou moins long, renouvelables périodiquement ou "perpétuels", c'est-à-dire sans limitation de durée (...). Aux XIII^e et XIV^e s., on se souciait surtout d'assurer ses possessions et de maintenir la paix territoriale. Cette époque ignorait les projets à long terme. De toute manière, **il ne pouvait être question de "fonder un État" par ce moyen**, car le pouvoir reposait alors, non pas sur des alliances, mais sur des droits et possessions héréditaires, sur des liens féodaux et sur des privilèges impériaux. **Il est faux d'imaginer que les acteurs des premières alliances aient pensé à la future Confédération qui n'advint qu'à la fin du XV^e s.** La fusion de toutes les alliances dans un pacte unique fut proposée plusieurs fois entre 1481 et le milieu du XVII^e s. (projet de Johann Heinrich Waser), mais toujours refusée. **Les cantons préféraient jouer sur la diversité des règles, qu'ils interprétaient selon leur intérêt pour minimiser leurs obligations. Ils étaient en fait autonomes, jouissant d'une souveraineté qui reposait sur des privilèges d'Empire.**

Un pas décisif vers l'idée d'une structure fédérale constituant aussi une entité territoriale fut accompli lors de la **guerre de Zurich**, conflit dont l'enjeu politique profond était la solidité de la Confédération. À cette occasion, on se servit des alliances conclues par les huit cantons au XIV^e s. pour répondre aux besoins nouveaux du milieu du XV^e. »

2. Période du service étranger (mercenariat / service capitulé) – de guerres pour le compte des autres à l’extérieur comme mercenaires (**souveraineté** reconnue en 1648, **neutralité armée** en gestation) – et de **guerres civiles confessionnelles** (guerres de religion) ou **sociales** (révoltes paysannes)

<p>1515-1859 DHS, Service étranger / Mercenaires / Entrepreneurs militaires</p>	<p>Service étranger « <i>Le service étranger englobe le mercenariat, où des mercenaires sont fournis à un prince par un chef de guerre agissant pour son propre compte, et le service capitulé, réglé par des accords ou capitulations passés entre États.</i> » (DHS, Service étranger).</p> <p>Il y aurait eu entre 900 000 et 1,1 million de soldats suisses servant à l’étranger du xv^e s. à 1850; une estimation va jusqu’à deux millions. Mortalité : entre 18 et 40 % (les maladies et les épidémies sont plus fatales que les combats).</p>	<p>Dès le milieu du xviii^e s., on distingue le « mercenaire » du « soldat capitulé » (<i>Söldner</i> en allemand. Aussi : « militaire professionnel »). Le mercenaire se place volontairement et par contrat privé sous l’autorité d’un souverain étranger. Le soldat capitulé relève de compagnies illicites, subordonnées à des capitaines indépendants, qui signaient avec leur employeur un contrat privé (capitulation).</p> <p>La période forte du service étranger se situe entre les guerres d’Italie et la Révolution française. Cette pratique a commencé avant Marignan. En perte de vitesse au xviii^e s., elle survit jusqu’au milieu du xix^e s.</p> <p>Avant 1670, d’abord par bandes de mercenaires, puis par compagnies aux ordres d’un capitaine-entrepreneur, les enrôlements durent le temps d’une campagne. Dès 1670, d’abord en France, apparaissent des unités de mercenaires intégrées à des armées permanentes. « <i>La taille des unités s’élargit, la durée des engagements (...) s’étend. La réglementation (...) devient plus rigoureuse, la hiérarchie plus marquée, la discipline plus exigeante; les aspects techniques de la formation du soldat (...) prennent de l’importance, avec la modernisation de l’armement (...). Au combat, la redéfinition de l’emploi de l’infanterie conduit (...) à la diminution de la profondeur des lignes (le carré ou hérisson est dépassé) (...). Les formes de la guerre s’adoucissent, avec la progressive interdiction du pillage, longtemps partie intégrante de la rétribution du mercenaire, ou la disparition de la tradition du massacre des prisonniers et des blessés ennemis.</i> » (DHS, Service étranger).</p>
---	--	---

Conflits ou événements violents majeurs de la période du service étranger, classés sous « guerre » ou « massacre » par le DHS (pas d’entrée « conquête » dans le DHS)

<p>1529 DHS, Sac de Rome</p>	<p>Massacre de la Garde suisse du pape Clément VII au Vatican, 147 tués sur 189 soldats (DHS, Garde suisse pontificale).</p>	
<p>1536</p>	<p>Conquête du Pays de Vaud (duché de Savoie et terres de l’évêque de Lausanne) par Berne et Fribourg (avec attribution au Valais).</p>	<p>Désormais, 5/6^e des Suisses sont sujets (jusqu’en 1798). La partie bernoise de la conquête (3/4) passe à la Réforme, la partie fribourgeoise conserve sa religion.</p>
<p>1702-1714</p>	<p>Guerre de Succession d’Espagne. Après la bataille européenne de Malplaquet (1709), l’affrontement direct de régiments suisses (8 000 morts en huit heures) pousse la Diète à empêcher que des Suisses ne se battent les uns contre les autres, ce qui fut possible jusqu’aux guerres napoléoniennes (DHS, Malplaquet, bataille de).</p>	

1756-1763	Guerre de Sept Ans. L'infanterie française compte 80 régiments français et 32 étrangers dont 10 suisses.	Les événements de ce tableau secondaire ne sont que très peu développés dans cette périodisation générale centrée sur les conflits marquants de l'histoire de la formation de la Confédération helvétique; jusqu'en 1848, date de la constitution d'un État à démocratie semi-directe, fédéral et neutre; ensuite, dans le cadre de la neutralité armée, jusqu'à la guerre froide.
1792, 10 août	Massacre de la Garde suisse , 300 tués sur 650 soldats (DHS, Tuileries, massacre des).	
1792-1802	Guerres de la Révolution française	
1804	Guerre du Bocken (guerre civile zurichoise)	
1805-1815	Guerres napoléoniennes. « À l'exception des soldats dont il reconnaît la bravoure et la fidélité, N. méprise les Suisses et les menace plusieurs fois d'annexion. » (DHS, Napoléon) Soumis à un régime de conscription de fait, les Suisses sont embrigadés par milliers pour les campagnes napoléoniennes, avec de nombreux volontaires. Lors de la campagne de Russie, ils protègent le fameux passage de la Bérézina avec au soir encore 300 rescapés sur les 8 000 partis (DHS, Bérézina).	1815 La vacance du pouvoir après Waterloo enhardit un corps de 20 000 hommes à investir la Franche-Comté (ultime offensive helvétique à l'étranger), peut-être par vengeance du 10 Août et de l'invasion de 1798, violant la neutralité qui vient d'être accordée, mais sans obtenir de résultat tangible.

1648 DHS, Neutralité / Souveraineté	Neutralité – Souveraineté – Défensionaux Paix de Westphalie. À l'issue de la guerre de Trente Ans à laquelle ils ne prirent pas part directement, les cantons se voient reconnaître non pas une souveraineté telle qu'elle fut accordée aux Provinces-Unies, mais la « pleine liberté et exemption de l'Empire », interprétée comme une souveraineté internationale , tant par la France que par l'Empereur, chacun en fonction de ses intérêts (la France a désormais une frontière commune avec la Suisse).	« Sauf entre 1798 et 1815, l'histoire de la neutralité suisse (...) est une histoire à succès. Elle a aidé à assurer l'existence de la Confédération (...) et à maintenir le pays à l'écart des conflits armés . C'est pourquoi elle est devenue pour de nombreux Suisses un signe de l'identité nationale . À l'étranger, elle a été jugée diversement : les uns l'ont saluée comme une contribution à la paix, d'autres y ont vu de l'hypocrisie, une forme de tricherie et l'appât du gain. Du point de vue helvétique, elle a paru représenter plutôt la politique légitime d'un petit pays face aux grandes puissances et une manière intelligente de défendre ses intérêts, le froid calcul en ce domaine étant parfois assoupli par l'idée d'une mission humanitaire de la Suisse. » (DHS, Neutralité).
		« Au sein de la Confédération, les nouveaux membres admis à partir du XV ^e s., tel Bâle (1501), étaient obligés de servir de pacificateurs et de médiateurs neutres en cas de conflit entre cantons. Sur le plan extérieur, la défaite de Marignan (1515) marqua la fin de la politique d'expansion des Confédérés au profit d'une politique d'alliances, de renoncement à une politique étrangère, non pas de neutralité. La Diète émit sa première déclaration officielle de neutralité (d'indépendance neutre) en 1674. » (DHS, Neutralité).
1647 DHS, Défensionaux	Défensional de Wyl. Pendant la guerre de Trente Ans, catholiques et protestants s'efforcent de faire accepter une indépendance par l'étranger. Après diverses violations de frontière, les treize cantons se prononcent en 1638 en faveur d'une neutralité armée et ouvrent des négociations pour une réorganisation de la défense nationale. Le Conseil de guerre se réunit à Wil (SG) en 1647 et conclut un défensional fédéral , approuvé par la Diète, avec des clauses sur l'organisation et l'armement des troupes.	
1524	Sac de l'Abbaye d'Ittingen par des paysans mécontents. Annonce la guerre des Paysans du Sud de l'Allemagne.	

<p>1529-1531 Conflits religieux en Suisse: <i>DHS, Réforme</i> / Contre- R. En particulier: Dispute de religion, Cinq villages, Affaire de Glaris, Paix nationales, Paix confessionnelle, Arbitrage, Confessionnalisme, Parité confessionnelle, Sac d'Ittingen, Guerre des Paysans</p>	<p>Guerres de religion Guerres de Kappel (2) Les guerres de Kappel opposent les villes protestantes, en particulier Zurich et Berne, aux cinq cantons de la Suisse centrale restés catholiques (LU, UR, SZ, UN, ZG). Lors de la première (1529), la diplomatie permet d'éviter l'affrontement. Lors de la seconde (1531), les catholiques l'emportent.</p>	<p>La réforme crée deux camps en Suisse: les cantons-villes réformés (8), alliés par traités de combourgeoisie, et les cantons catholiques (5) unis en 1526 et alliés aux H. en 1529 (chaque conflit entraînant certains cantons à rester neutres et les bailliages communs pouvant d'ailleurs finalement rester mixtes). En Suisse, les conflits confessionnels sont réglés parfois par les armes (Kappel, Villmergen), mais surtout par la dispute (à la majorité, au « plus »), ou, après la Paix de Westphalie (1648), soit par consensus, concordat en fonction du principe confessionnel (<i>cujus regio, ejus religio</i>), soit par découpage de l'espace, en séparant ou en mixant (voir: Broye, Appenzell, Suisse orientale...), avec même des cas de parité confessionnelle (protestants et catholiques dans le même lieu de culte)... Par la 1^{re} Paix nationale de 1529, on autorise la coexistence de territoires des deux confessions et la prédication de la réforme dans les bailliages communs. Elle fut suivie de trois autres Paix en 1531, 1656 et 1712. Lors de la dernière Paix, qui mit fin aux conflits religieux, comme leurs homologues catholiques vainqueurs en 1531, les vainqueurs protestants font preuve de magnanimité (amnistie, échange de prisonniers, renoncement aux indemnités de guerre..., qui préfigurent le règlement du Sonderbund en 1847), bien que les catholiques vaincus soient alors exclus de la co-administration des bailliages communs.</p>
<p>1591-1594</p>	<p>Guerre du Rappen entre le Conseil de Bâle-Ville et les campagnes (se déroule sans violence).</p>	
<p>1618-1648</p>	<p>Guerre de Trente Ans</p>	<p>Lors des conflits qui ensanglantent l'Europe entre nouveaux États absolutistes faisant de la religion une condition de leur hégémonie, les C. réussissent à maintenir une paix intérieure en dépit (ou à cause) de toutes leurs différences confessionnelles (entre cantons catholiques et protestants) ou politico-sociales (entre cantons à landsgemeinde, à patriciats ou à corporations). Ce n'est pas la force militaire des C. qui les maintient hors du conflit mais le réservoir lucratif de mercenaires qu'ils constituent pour les puissances belligérantes. La non-ingérence et la tolérance religieuse deviennent les conditions de l'existence de la Confédération. Dès la fin de la guerre de Trente Ans, les différends internes éclatent d'ailleurs à nouveau avec la guerre des Paysans de 1653 et les guerres de Villmergen dès 1656. (<i>DHS, Trente Ans, guerre de</i>)</p>
<p>1653</p>	<p>Guerre des Paysans (Guerre du batz)</p>	<p>Est considérée comme une conséquence de la réforme par la quête dans les campagnes de revendications sociales et politiques. Le sac de la chartreuse d'Ittingen en 1524 (bailliage commun de Thurgovie) annonce la guerre des Paysans qui embrase le Sud de l'Allemagne dès 1525.</p>
<p>1656, 1712</p>	<p>Guerres de Villmergen (2)</p>	<p>1^{re}: conflit armé opposant cantons protestants de ZH, BE, SH aux cinq cantons catholiques. 2^e: conflit armé opposant les cantons protestants de ZH et BE et leurs alliés GE et NE aux cantons catholiques (FR, SO neutres) et leurs alliés VS et la principauté abbatiale de SG.</p>

3. La guerre du Sonderbund – Dernière guerre civile, marque la fin du mercenariat (1859), le triomphe du fédéralisme, le début de la démocratie libérale sur le plan fédéral et de l'ère contemporaine des « bons offices », l'ouverture à l'industrialisation par les vainqueurs radicaux au pouvoir

<p>1847 D'après: <i>DHS, Sonderbund</i>; <i>La Suisse dans l'Histoire</i> (Georg Kreis), t. 2, Zurich: Silva, 1997, p. 82-91.</p>	<p>Guerre du Sonderbund Le général Dufour prend Fribourg sans combattre, Lucerne se rend après les victoires de l'armée fédérale aux batailles de Gisikon et de Meierkap-pel (93 morts, 510 blessés, moins que les expéditions des Corps francs). La Diète dit qu'elle défendra la souveraineté helvétique. Pour la première fois, la Suisse s'affirme. La Révolution de 1848 empêche les puissances d'intervenir.</p>	<p>En 1840, la Suisse est divisée entre 11 cantons protestants libéraux dits « régénérés » (à constitutions libérales, partisans de la démocratie représentative et de l'essor économique) et 7 cantons catholiques conservateurs (Lucerne, Fribourg, Valais, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug). En 1843, Argovie supprime ses 8 couvents, en violation du Pacte fédéral de 1815. Lucerne rappelle les jésuites pour son collège, ce qui déclenche des expéditions de Corps francs radicaux et l'assassinat du leader catholique Joseph Leu. Fin 1845, les 7 cantons catholiques concluent à Lucerne une alliance habilitée à lever des troupes et prennent des contacts avec Paris, Turin et Vienne pour leur défense. Cette « alliance particulière » (Sonderbund), secrète jusqu'en 1846, contrevient au Pacte de 1815: les radicaux (catholiques et protestants) obtiennent la majorité à la Diète pour condamner le Sonderbund et recourir à la force. Les chefs du Sonderbund se réfugient à l'étranger. Leur procès pour haute trahison sera suspendu en 1855. Le Diète ne réclamera que 4 des 6 millions de frais imputés aux vaincus et aux neutres. Dans tous les cantons, sauf à Schwyz, les radicaux imposent leur gouvernement (à Fribourg, un régime radical est imposé de 1848 à 1856) et procèdent à l'expulsion des jésuites. Dès février 1848, la Diète procède à la rédaction d'une constitution fédérale faisant de la Suisse la première République moderne d'Europe, État fédératif à démocratie semi-directe prêt à s'industrialiser sous la houlette d'un gouvernement radical jusqu'en 1891 (majorité radicale jusqu'en 1943). Cette guerre civile permet donc aux vainqueurs de s'installer au pouvoir et de lancer les cantons protestants radicaux dans l'industrialisation, les vaincus, cantons catholiques conservateurs, s'enfermant dans un ghetto culturel et économique dont ils ne sortiront qu'au xx^e siècle, progressivement, jusqu'à la constitution d'un gouvernement collégial avec la « formule magique » de 1959, la péréquation financière intercantonale permettant peu à peu aux régions en retard de développer elles aussi une véritable économie industrielle, après la guerre.</p>
--	---	--

4. Période de neutralité active, différentielle et de « bons offices » – Avec les effets du Sonderbund, la Suisse crée la Croix-Rouge internationale et adopte divers régimes de neutralité, participe économiquement aux GM, s'implique indirectement dans les conflits de la guerre froide...

Lors de la **reconnaissance internationale de la souveraineté suisse (Paix de Westphalie, 1648)**, on s'aperçoit que pour un pays partagé confessionnellement, la neutralité extérieure est une garantie d'indépendance. En 1938 déjà, la Confédération avait été dispensée d'accorder un droit de passage aux belligérants de la guerre de Trente Ans, certains cantons étant autorisés à conclure des alliances défensives avec les puissances européennes et à mettre à leur disposition des troupes mercenaires. La Diète émet une première déclaration de neutralité en 1674. Diverses conceptions se heurtent, dès le **xvii^e** siècle: la neutralité autorise-t-elle les cantons à favoriser les causes justes dans les relations commerciales et faut-il traiter tout le monde à égalité en cas de doute? Ou est-ce que la Confédération peut tout simplement avoir le droit de commercer librement avec tous les belligérants? Dans les faits, l'ancienne Confédération laissera la liberté de commerce même en temps de guerre, tout en interdisant

en principe la livraison d'armes et de munitions aux belligérants. Elle n'eut guère l'occasion d'offrir ses bons offices, se limitant à l'accueil de réfugiés pour cause de religion.

Néanmoins, la **neutralité** a plutôt été une histoire à succès. Elle **a contribué à assurer la cohésion nationale et à maintenir le pays à l'écart des conflits armés, sauf de 1798 à 1815. Elle est devenue une caractéristique de l'identité nationale. À l'étranger, elle est considérée soit comme une contribution à la paix, soit comme une forme d'hypocrisie, de tricherie et d'appât du gain.** Elle a permis à la Suisse de compenser son désengagement militaire par des actions de solidarité internationale. La neutralité est **reconnue internationalement au Congrès de Vienne, en 1815** (le territoire de la Confédération est déclaré « inviolable » au Traité de Paris, dans l'intérêt des nations), mais son maintien est simplement mentionné comme une compétence des autorités fédérales dans la Constitution de 1848. Les cantons ne peuvent dès lors plus conclure d'alliance avec l'étranger, **le service étranger est interdit en 1859 et le service militaire devient obligatoire.** La neutralité est **codifiée dans les Conventions de La Haye en 1907** comme un droit : il est interdit aux neutres de fournir les belligérants en troupes ou d'autoriser leur passage, de livrer du matériel de guerre appartenant à l'État (ce qui laisse ouverte la question de livraisons par l'industrie privée), de garantir des crédits de guerre (ce qui laisse aussi ouverte la question d'accords financiers) et de transmettre des renseignements militaires (*DHS*, **Neutralité**).

<p>1863 Création du Comité international de secours aux blessés de guerre, futur CICR</p>	<p>Ému et scandalisé par l'abandon des blessés sur le champ de la bataille de Solferino, à laquelle il assiste (1859), Henry Dunant fait deux propositions qui seront à l'origine de la Croix-Rouge, dont l'emblème sera constitué d'un brassard à croix rouge sur fond blanc (croissant rouge dans les pays musulmans), l'inverse du drapeau suisse : 1. « neutraliser » le personnel sanitaire pour lui permettre d'agir (cette disposition sera à l'origine du droit international humanitaire applicable aux conflits armés) ; 2. créer des sociétés de secours nationales (186 en 2009, dont 33 « croissants rouges ») pour soigner les blessés en temps de guerre (<i>DHS</i>, Croix-Rouge).</p>
<p>1870 Guerre franco-allemande</p>	<p>87 000 hommes de l'armée française du général Bourbaki sont internés dans tous les cantons sauf le Tessin (<i>DHS</i>, Bourbaki, armée).</p>
<p>1914-1918 1^{re} GM</p>	<p>Pendant la 1^{re} GM, la neutralité sert la cohésion nationale, au début du moins, les sympathies de nombreux Alémaniques allant vers l'Allemagne et celles de la majorité des Romands vers la France (<i>DHS</i>, Neutralité). Voir : <i>DHS</i>, Guerre mondiale, Première.</p>
<p>1919-1920 Traité de Versailles / SDN</p>	<p>Le traité de Versailles reconnaît la neutralité suisse « pour le maintien de la paix ». Le Conseil de la SdN confirme la reconnaissance en 1920 (Traité de Londres) sous la forme d'une « neutralité différentielle ». La Suisse, membre de la SdN (l'adhésion est acceptée par 56 % des votants, 11½ cantons contre 10½), est dispensée de participer aux sanctions militaires mais non aux sanctions économiques. Genève devient le siège de l'organisation (<i>DHS</i>, Neutralité).</p>
<p>1939-1945 2^e GM</p>	<p>La question de la collaboration économique de la Suisse avec les puissances belligérantes se pose sans doute avec plus d'acuité lors de la 2^e GM que lors de la 1^{re}. C'est pourquoi, afin de pouvoir s'appuyer en connaissance de cause sur l'analyse des historiens, un large extrait de l'article du <i>DHS</i> est cité ici relativement à la période 1939-1945. <i>« La Société des Nations et les démocraties, faibles devant les États totalitaires, ne purent empêcher ni le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne (Anschluss), ni la crise tchèque (conférence de Munich) en 1938, ni l'invasion de la Tchécoslovaquie en mars 1939, ni celle de la Pologne le 1^{er} septembre 1939, qui marque le début du conflit. L'entrée en guerre de l'Italie le 10 juin 1940, la défaite de la France en juin et l'occupation de la zone Nord par l'Allemagne amenèrent l'encerclement quasi total de la Suisse par les puissances de l'Axe, complet en automne 1942 après l'invasion de la zone Sud. Épargnée militairement, la Suisse, l'un des rares États de droit démocratiques fonctionnant encore sur le continent, vécut toutefois ces années sous le régime des pleins pouvoirs. L'armée fut mobilisée, ce qui marqua durablement les esprits, la génération concernée se désignant elle-même par "génération de la mob" (Mobilisation). La neutralité, solennellement réaffirmée, dut souffrir des accommodements dans le domaine économique. »</i></p>

De mai 1940 au printemps 1942, les puissances totalitaires (Axe Rome-Berlin et Japon) menèrent le jeu, sans totalement le gagner, puisque la bataille d'Angleterre (été 1940) et la campagne de Russie, lancée en juin 1941, ne donnèrent **pas la rapide victoire allemande escomptée** et que les États-Unis, jusque-là neutres, entrèrent en guerre en décembre 1941 après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor. Dès l'été 1942, les Alliés (Angleterre et Commonwealth, URSS, États-Unis, France libre et Chine) reprirent l'avantage sur tous les fronts (Russie, Pacifique, Afrique du Nord). Après le **débarquement en Normandie** (6 juin 1944), **la guerre se rapprocha à nouveau de la Suisse**, l'encerclement étant brisé en août 1944 avec l'arrivée des troupes américaines à la frontière ouest. La capitulation allemande (8 mai 1945) marqua la fin de la guerre en Europe. La Suisse ne retrouva une situation normale qu'avec la fin totale du rationnement (1948) et le **retour complet à la démocratie directe en 1949**. (...)

Les bénéfices des entreprises diminuèrent pendant la guerre. Mais en 1945, les usines intactes, souvent modernisées et appuyées par une place financière renforcée étaient prêtes à livrer leurs produits à l'Europe mutilée. Si le revenu agricole augmenta de 40% durant le conflit, en raison de la pénurie de denrées alimentaires, les salaires réels des ouvriers et employés restèrent quant à eux inférieurs à ceux d'avant-guerre (avant de progresser fortement en 1946-1947).

Les exportations suisses de marchandises (armes, machines, outils, montres) et de courant électrique étaient importantes pour l'économie allemande, mais le sort de la guerre n'en dépendait pas. Certes, **84 % des exportations suisses d'armes et de munitions allèrent aux pays de l'Axe entre 1940 et 1944, mais ces livraisons ne représentent qu'environ 1 % de la production allemande. Des proportions analogues se retrouvent dans le domaine de l'industrie des machines. On ne peut parler d'une dépendance presque complète de l'Allemagne envers la Suisse que pour quelques produits de la branche horlogère, en particulier pour les constituants de détonateurs (« fusées »).**

Plus qu'à la production industrielle de la Suisse, l'Allemagne s'intéressait à sa place financière. Après l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941, le franc suisse restait l'une des seules devises librement convertibles. **Pour se procurer des devises en Suisse, la Reichsbank vendit de l'or confisqué dans les pays occupés ("or volé"), en s'adressant soit à la Banque nationale suisse (pour 1,212 milliard de francs au total), soit aux grandes banques (pour 267 millions).** À cela s'ajoutèrent la quote-part en devises librement convertibles prévue dans l'accord de compensation germano-suisse (pour 183 millions) et la vente de valeurs volées (pour au moins 11 millions). **L'Allemagne avait besoin de devises pour acquérir dans d'autres pays neutres (Suède, Espagne, Portugal, Turquie) des matières d'importance stratégique (pétrole, wolfram, étain, caoutchouc, par exemple), des produits finis et des services.** En janvier 1944, le ministère allemand de l'Armement renonça à lancer contre la Suisse une guerre économique qui aurait compromis non seulement les prestations financières, mais aussi le trafic de transit entre l'Allemagne et l'Italie par le Gothard et le Lötschberg-Simplon.

Le retrait dans le réduit s'accompagna d'une diminution des effectifs mobilisés; les soldats libérés purent reprendre leurs activités dans des entreprises civiles dont certaines travaillaient pour l'économie de guerre allemande et italienne. La stratégie adoptée envers l'Allemagne, c'est-à-dire la collaboration économique pour éviter une mise au pas politique, bénéficiait d'un large consensus. Les syndicats et le PS, entré au gouvernement en 1943, soutenaient eux aussi une politique économique extérieure qui remplissait une triple fonction: il s'agissait d'assurer premièrement les importations nécessaires à l'approvisionnement de la population et de l'industrie, deuxièmement le plein emploi et la prospérité, donc le maintien de la paix sociale, et troisièmement la sécurité, car **l'on espérait que l'Allemagne respecterait, par intérêt économique, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Suisse.** » (DHS, **Guerre mondiale, Deuxième**)

1945-1991
Guerre
froide

Les conflits mondiaux, en particulier le second, ont certainement permis à la Suisse de prendre une avance décisive en matière économique sur ses voisins en guerre, la neutralité servant de prétexte à son industrie, intacte, pour tourner très largement à l'avantage de l'Allemagne, d'abord, puis, dès le moment où le Reich ne fait plus figure de vainqueur potentiel, au profit des Américains et de leurs alliés, pour la durée de la **guerre froide**. Pour contourner aussi les embargos suivis par d'autres nations industrialisées, institutionnaliser une économie financière fondée sur le « secret bancaire » et ainsi accroître son PIB de 50 % entre 1940-1943 et l'immédiat après-guerre, alors qu'il a fondu de moitié chez ses voisins à la veille des Trente Glorieuses (www.dievolkswirtschaft.ch, consulté le 18 mai 2014. DHS, **Guerre froide**).

L'auteur

Après des études à Fribourg et à Paris I, **Pierre-Philippe Bugnard** a soutenu une thèse en histoire contemporaine. Il est professeur d'histoire de l'éducation (thèse d'habilitation) et de didactique de l'histoire à l'Université de Fribourg, d'histoire des idées éducatives à l'Université de Rouen. Il a présidé le GDH de 1996 à 2013, cofondateur sa revue *Le Cartable de Clio*, depuis 2015 *Didactica Historica* (direction éditoriale). Il est membre fondateur et secrétaire de l'AIRDHSS, l'Association internationale de recherche en didactique de l'histoire. Il a notamment publié *Le Temps des espaces pédagogiques. De la cathédrale orientée à la capitale occidentée*, Nancy : PUN-Presses universitaires de Lorraine, 2006 (rééd. 2013), 395 p.

www.unifr.ch/ipg/assets/files/DocCollab/CV_RecherchesPublications_BUGNARD_2015.pdf

pbugnard@gmail.com

Résumé

Cet article et ses annexes en ligne relatent une expérience conduite en laboratoire de didactique de l'histoire en 2014 qui traite la fameuse question de J.S. Bruner : « N'est-il pas temps d'étudier ce qui pousse les peuples soit à vivre ensemble soit à se massacrer ? » Comment concevoir un dispositif plaçant les classes en situation de traiter cette question à partir de l'histoire de la Confédération helvétique, marquée par sa neutralité légendaire ?